



Rapport financier pour le deuxième trimestre de l'exercice 2022-2023

Non audité

La Banque de l'infrastructure du Canada
est une société d'État en propriété
exclusive du gouvernement du Canada.

Table des matières

Message aux lecteurs et lectrices	3
Rapport de gestion	4
États financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada	19
Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers	20
État intermédiaire résumé de la situation financière (non audité)	21
État intermédiaire résumé des résultats et du surplus accumulé (non audité)	22
État intermédiaire résumé des variations des actifs financiers nets (non audité)	22
Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie (non audité)	23
Notes aux états financiers	24

Message aux lecteurs et lectrices

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public, telles qu'elles ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada; ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels audités au 31 mars 2022, ainsi qu'avec le rapport explicatif inclus dans ce rapport financier trimestriel.

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels s'appuient sur les mêmes méthodes comptables et de calcul que celles utilisées dans le cadre de la préparation des plus récents états financiers annuels audités.

Les présents états intermédiaires résumés trimestriels respectent la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada. Comme il n'y a pas d'exigence voulant que les états financiers inclus dans le présent rapport financier trimestriel fassent l'objet d'une vérification ou d'un examen, ces états financiers n'ont pas été vérifiés ou examinés par un auditeur externe.

De temps à autre, la Banque de l'infrastructure du Canada fait des énoncés prospectifs écrits ou verbaux et peut le faire dans le présent rapport financier trimestriel. Ces énoncés prospectifs comprennent notamment des déclarations portant sur les objectifs et les stratégies mises en œuvre par la société, ainsi que des déclarations liées aux perspectives, plans, attentes, anticipations, estimations et intentions de cette dernière. Par leur nature même, ces énoncés reposent sur de multiples facteurs et hypothèses, et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, d'ordre tant général que spécifique. Compte tenu de ces incertitudes, les prédictions, prévisions, projections, et autres aspects des énoncés prospectifs sont susceptibles de ne pas se concrétiser. Un nombre important de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes exprimées.

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion a pour but de donner aux lecteurs l'opinion de la direction sur la stratégie et le rendement de la société, et devrait être lu conjointement avec les états financiers non audités pour le trimestre clos le 30 septembre 2022. Sauf indication contraire, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens.

Aperçu de la Banque de l'infrastructure du Canada

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC ») est un investisseur d'impact axé sur l'accélération des investissements en infrastructure au profit des Canadiens et des Canadiennes.

Tel qu'il est énoncé dans la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, « la BIC a pour mission de faire des investissements et de chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures situés au Canada ou en partie au Canada qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public, par exemple en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité de l'infrastructure au Canada ».

Le Parlement a autorisé un financement total d'au plus 35 milliards de dollars (ou tout montant global plus élevé qui peut être autorisé de temps à autre aux termes de mesures liées aux crédits) à la BIC ainsi que l'autorisation d'investir dans des opérations d'infrastructure. De ces 35 milliards de dollars, le gouvernement du Canada s'attend à ce que la BIC gère son portefeuille prudemment, de sorte que la charge fiscale nette demeure inférieure à 15 milliards de dollars.

La BIC travaille en étroite collaboration avec le gouvernement du Canada à la réalisation d'investissements dans l'infrastructure, tels qu'ils sont définis dans l'Énoncé des priorités et des responsabilités (l'« Énoncé ») du ministre.

La BIC réalise des investissements dans cinq secteurs prioritaires définis dans l'Énoncé : Internet haut débit, transport en commun, énergie propre, infrastructures vertes, et commerce et transport. Investisseur d'impact, la BIC vise à atteindre ses résultats au moyen d'investissements orientés vers la lutte contre les changements climatiques, la connectivité des Canadiens et des Canadiennes et leur collectivité, le renforcement de la croissance économique et l'établissement de partenariats avec les peuples autochtones.

En réunissant des partenaires de tout le paysage de l'infrastructure canadienne, la BIC agit comme un catalyseur pour combler les écarts financiers, économiques ou structurels susceptibles d'empêcher la réalisation de nouveaux projets d'infrastructure. Ainsi, elle permet la construction de plus d'infrastructures. L'approche d'investissement direct et de partenariat de la BIC complète les programmes gouvernementaux, mais elle s'en distingue.

La BIC constitue un solide portefeuille d'investissements à long terme dans l'ensemble des secteurs prioritaires et des régions du pays. Dans son portefeuille global, la BIC continue d'exécuter son Plan de croissance, un plan triennal présenté en octobre 2020 et qui vise à renforcer la croissance économique du Canada et à accélérer sa transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Le conseil d'administration professionnel et indépendant de la BIC supervise l'orientation de l'organisation. Sa responsabilité ultime est d'approuver les décisions d'investissement. L'équipe de direction de la BIC collabore avec des promoteurs publics et des partenaires privés et institutionnels pour catalyser des occasions d'investissement dans nos secteurs prioritaires.

Environnement opérationnel

Le contexte économique continue de présenter des défis qui retiennent l'attention au Canada et partout dans le monde. Bien que l'inflation se soit atténuée par rapport à son sommet de juin, elle demeure élevée au Canada – elle s'établissait à 6,9 % en septembre 2022, sous l'effet de la hausse des prix des aliments, de l'énergie et des biens échangeables. Les goulots d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement demeurent également élevés par rapport aux niveaux historiques, bien que ceux-ci aient eux aussi commencé à diminuer par rapport aux sommets récents.

Ces dynamiques peuvent avoir une incidence sur les perspectives de développement des projets d'infrastructures. L'inflation se traduit par des coûts de projets plus élevés, ce qui, sans augmentation correspondante des recettes, exerce une pression sur les analyses de rentabilité et creuse les écarts économiques et structurels dans le financement des projets. La BIC prend note de ces événements et les suit de près au cas où les préoccupations relatives à l'inflation entraîneraient une réduction correspondante de la demande ou de la planification de nouveaux projets d'infrastructures chez les promoteurs.

Les facteurs liés à l'inflation et à la chaîne d'approvisionnement peuvent également être préoccupants pour les projets du portefeuille de la BIC qui ont déjà atteint la clôture financière. Certains projets connaissent des retards de livraison associés aux goulots d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement. D'autres ont atténué ces impacts en procédant à des achats stratégiques préalables de matériaux.

L'ouragan Fiona a touché la côte atlantique du Canada le 24 septembre, avec des effets dévastateurs en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador et dans certaines régions du Québec. Il est l'exemple le plus récent de la façon dont les événements météorologiques peuvent avoir une incidence importante sur les infrastructures. Pour la BIC, les événements météorologiques soulignent la nécessité de concevoir tous les projets en tenant compte des risques climatiques et en intégrant des mesures pour assurer leur résilience. Les inondations du printemps dernier au Manitoba, par exemple, ont raccourci la saison de construction dans cette région, ce qui a eu un impact sur le calendrier des projets.

Aux États-Unis, l'*Inflation Reduction Act* (Loi sur la réduction de l'inflation) a été adoptée par le Congrès et promulguée par le président Biden. La loi a suscité des discussions au Canada sur l'ampleur des efforts déployés par les États-Unis pour appuyer les investissements dans l'énergie propre et sur la façon dont les projets américains peuvent rivaliser pour attirer les investissements dans des secteurs comme l'énergie propre, le captage et le stockage du carbone et les véhicules zéro émission.

Rendement opérationnel

Les tableaux et les commentaires qui suivent donnent un aperçu des progrès réalisés par notre portefeuille de placements pendant le dernier trimestre et globalement depuis sa création. Ils exposent en détail la composition et l'avancement de notre portefeuille, y compris une ventilation par secteur, par région et conformément aux objectifs et résultats de la BIC. Aux fins du présent rapport de gestion, le portefeuille de la BIC comprend tous les projets pour lesquels la BIC a pris un engagement d'investissement. Un certain nombre de ces projets ont également atteint la clôture financière (les détails sur l'engagement d'investissement et la clôture financière sont présentés ci-dessous).¹

Investissements

La BIC a poursuivi son rythme d'investissement établi au deuxième trimestre. Elle a pris huit nouveaux engagements d'investissement visant à verser environ 1,6 milliard de dollars de financement à des projets d'une valeur de plus de 4 milliards de dollars dans des collectivités partout au Canada. Depuis sa création, la BIC s'est engagée à investir au total 8,3 milliards de dollars dans des projets d'une valeur de plus de 24 milliards de dollars.

Ces projets appuient le besoin d'infrastructures essentielles tout en servant l'intérêt des Canadiens, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en améliorant les réseaux d'aqueduc et d'égouts, en soutenant la mise en œuvre d'Internet haut débit et en comblant les lacunes en matière d'infrastructures dans les collectivités autochtones.

Les engagements d'investissement annoncés pendant le trimestre comprennent les suivants :

- Jusqu'à 175 millions de dollars de financement pour le projet de Lulu Island Energy Corporation (LIEC) de services énergétiques dans le centre-ville de Richmond, en Colombie-Britannique. Ce projet permettra d'étendre la production d'énergie de quartier à plus de 170 nouveaux sites d'aménagement résidentiel et commercial à usage mixte dans la région d'ici 2050, en utilisant de la chaleur à faibles émissions de carbone récupérée du réseau d'égouts régional de Gilbert Road. Le projet devrait permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'un million de tonnes d'ici 2050, la quantité d'espace connecté au système énergétique de quartier augmentant de 10 fois à 50 millions de pieds carrés. Ce projet a également atteint la clôture financière.
- Jusqu'à 25 millions de dollars pour aider à financer un projet de rénovation à grande échelle d'un immeuble commercial à Kingston, en Ontario, dirigé par Modern Niagara, un intégrateur de

¹ *Engagement d'investissement* désigne le moment où la BIC et les partenaires ont convenu d'un ensemble de modalités (les « modalités ») qui établissent l'engagement en capital de chaque partie ainsi que d'autres conditions financières propres à un investissement, comme la durée, les taux d'intérêt et la structure de financement. À l'heure actuelle, l'investissement est suffisamment avancé pour permettre à la BIC et à ses contreparties d'obtenir les approbations nécessaires et d'effectuer la dernière revue diligente. En outre, la contrepartie en est aux dernières étapes de la conclusion d'accords avec les principales parties prenantes, tous les autres financements publics requis pour le projet sont confirmés, et un calendrier défini et convenu est en place pour atteindre la clôture financière.

Clôture financière désigne le moment où la BIC et ses partenaires d'investissement ont effectué toutes les vérifications préalables et ont conclu des accords exécutoires. La clôture financière, approuvée par le Conseil ou son délégué, est la conclusion du processus d'investissement; après celle-ci, la BIC commence à acheminer le financement au projet conformément aux modalités de l'accord. Si des modifications sont apportées aux modalités de l'accord entre l'étape d'engagement d'investissement et la clôture financière, les indicateurs et les rapports de la BIC sont mis à jour en conséquence.

contrôles d'immeubles. En remplaçant le système de chauffage à combustible fossile de l'immeuble par des systèmes électrifiés comme des thermopompes et en améliorant son système de contrôle des opérations et son isolation, le projet permettra de réduire les émissions de carbone de 80 %, soit environ 2 000 tonnes par année.

- Jusqu'à 970 millions de dollars pour aider à financer le premier petit réacteur modulaire (PRM) au Canada, construit par Ontario Power Generation à sa centrale de Darlington. Ce financement servira à couvrir les coûts en capital du PRM pour la phase 1, qui comprend la conception du projet, l'achat d'équipements assortis de longs délais, les raccordements aux services publics, la préparation du site et les exigences de gestion du projet. Le PRM de 300 mégawatts fournira suffisamment d'électricité pour alimenter 300 000 foyers. Ce projet a également atteint la clôture financière.
- Jusqu'à 6 millions de dollars pour remplacer et agrandir l'usine existante de traitement des eaux usées de Port Stalashen, située sur les terres de la Première Nation Shishalh à Sechelt, en Colombie-Britannique. Ce projet, réalisé dans le cadre de l'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones de la BIC, desservira 91 unités résidentielles, comprendra la capacité de convertir 88 fosses septiques en égouts et permettra à la Première Nation de mettre sur pied un centre de traitement de 20 lits et un projet de copropriétés. Ce projet a également atteint la clôture financière.
- Jusqu'à 38 millions de dollars pour une rénovation énergétique en profondeur d'un hôtel du centre-ville de Toronto, qui appartient à des fonds gérés par KingSett Capital. Cet investissement donnera lieu à une réduction importante des émissions de carbone; il vise à réduire de plus de 80 % les émissions de carbone de l'hôtel.

Les autres engagements d'investissement pris par la BIC au cours du trimestre se sont élevés à 418 millions de dollars.

La BIC a atteint la clôture financière de deux autres projets pour lesquels elle avait des engagements d'investissement préexistants. La BIC et la ville d'Ottawa ont atteint la clôture financière d'un investissement pouvant aller jusqu'à 380 millions de dollars pour aider à financer jusqu'à 446 autobus zéro émission d'OC Transpo d'ici 2027. Le prêt de la BIC contribuera au coût initial en capital des autobus à batterie électrique, ce qui permettra d'accélérer l'électrification du parc d'autobus d'OC Transpo. La BIC a également atteint la clôture financière dans le cadre d'engagements d'investissement déjà approuvés de 443,5 millions de dollars pour l'Internet haut débit dans les communautés rurales de l'Ontario.

Au cours du trimestre, les engagements d'investissement de la BIC ont diminué en raison de deux de ses projets.

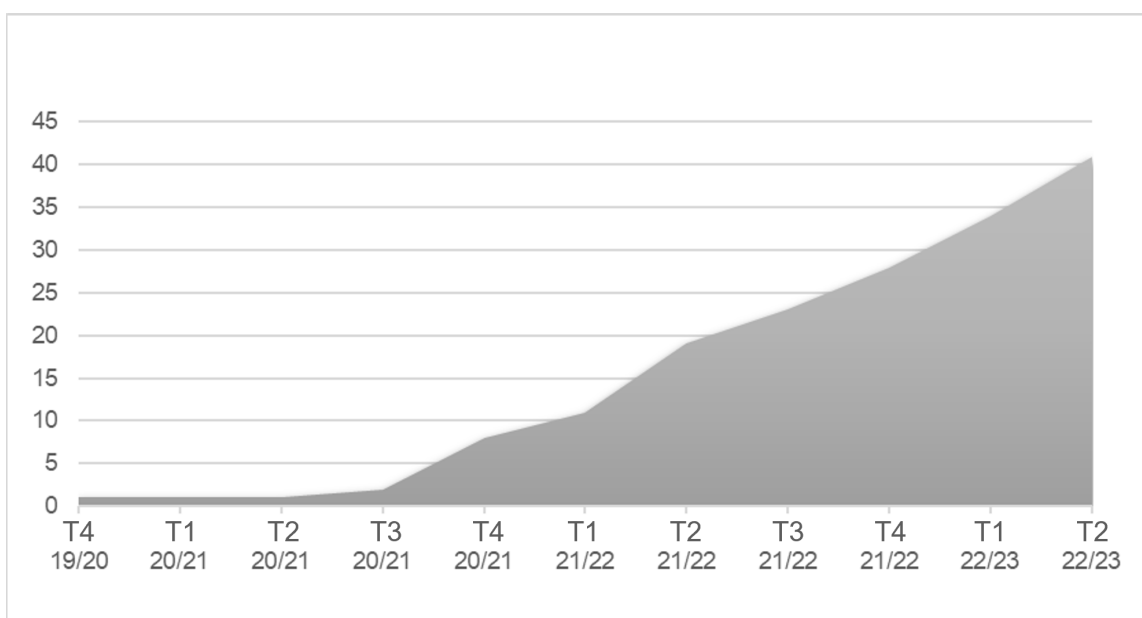
- L'engagement financier de la BIC à hauteur de 220 millions de dollars dans le projet de modernisation d'Algoma Steel a été réduit de 185 millions de dollars en raison des paiements assortis de restrictions et des rachats d'actions effectués par Algoma. Aux termes de la convention de crédit de la BIC avec Algoma, le montant du crédit disponible pour soutenir la transformation du four à arc électrique est réduit d'un tiers de tous les paiements assortis de restrictions ou de toutes les distributions aux actionnaires effectués par Algoma, y compris les dividendes et les rachats d'actions. Les modalités de la facilité de crédit de la BIC sont structurées conformément à nos

objectifs de fournir le soutien financier minimal nécessaire pour permettre la réalisation du projet d'infrastructure. En mars 2022, Algoma a annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités autorisant le rachat et l'annulation d'un maximum de 5 % de ses émissions et actions ordinaires en circulation et, en juin 2022, elle a annoncé une offre publique de rachat importante visant le rachat aux fins d'annulation de jusqu'à 400 millions de dollars américains de ses actions ordinaires. En date du 30 septembre 2022, le montant disponible au titre de la facilité de crédit de la BIC a été réduit à 35 millions de dollars en raison des paiements assortis de restrictions effectués.

- Comme indiqué dans notre dernier rapport financier trimestriel, le promoteur du projet de raccordement électrique sous le lac Érié a annoncé l'interruption des activités de développement et des négociations commerciales en raison des récentes conditions macroéconomiques qui ont eu une incidence sur sa capacité à obtenir une entente de service de transport viable dans les délais prescrits. Par conséquent, la BIC a retiré ce projet de ses engagements d'investissement totaux, étant donné que les conditions requises pour un engagement d'investissement ne sont pas respectées à l'heure actuelle. Elle maintient son engagement à l'égard des résultats positifs du projet en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'amélioration de la fiabilité et de la sécurité du réseau électrique de l'Ontario. Elle reste à la disposition du promoteur du projet pour poursuivre les discussions si les activités de développement du projet reprennent.

À la fin du trimestre, le portefeuille de la BIC comprenait 41 engagements d'investissement, dont 23 avaient atteint la clôture financière. Comme le montre le graphique ci-dessous, la croissance globale du portefeuille de la BIC est conforme au rythme des investissements depuis le lancement du Plan de croissance en octobre 2020.

Croissance du portefeuille de la BIC (engagements d'investissement, y compris les clôtures financières)



En tant que société d'État ayant un mandat national, la BIC cherche à équilibrer son portefeuille entre les secteurs prioritaires et à refléter la portée géographique et la diversité du Canada.

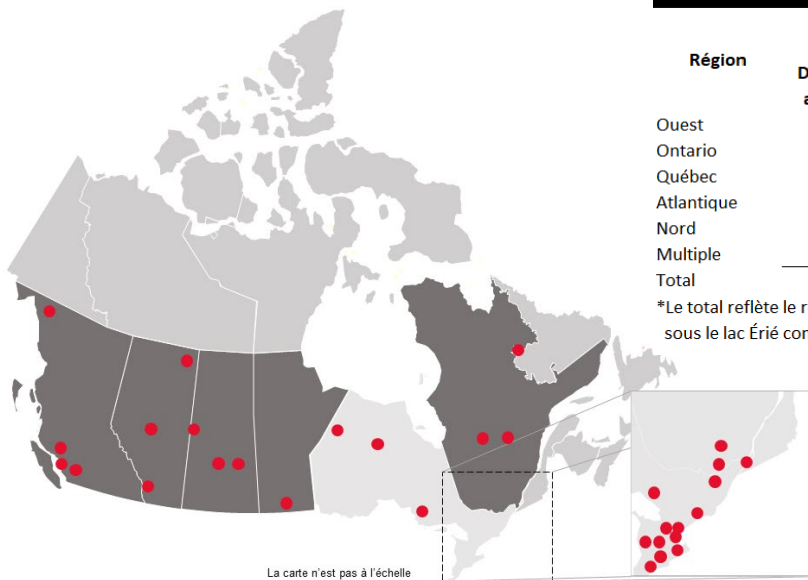
Au cours du trimestre, la BIC a fait des ajouts notables à son portefeuille de projets d'énergie propre et d'infrastructures vertes, et maintient un équilibre relatif entre tous ses secteurs prioritaires.

Composition du portefeuille par secteur				
Engagements d'investissement et projets qui ont atteint la clôture financière	Depuis la création au			Total
	T4 2021-2022	T1 2022-2023	T2 2022-2023	
Transport en commun	9	1	0	10
Énergie propre	4	1	3	7*
Infrastructures vertes	6	3	4	13
Internet haut débit	6	0	1	7
Commerce et transport	3	1	0	4
Total	28	6	8	41

*Le total reflète le retrait du projet de raccordement électrique sous le lac Érié comme engagement d'investissement

Les engagements d'investissement de la BIC au cours du trimestre ont été effectués en Ontario, au Québec et dans l'Ouest, et celle-ci continue de chercher des occasions d'investissement dans toutes les régions du pays.

Composition du portefeuille par région



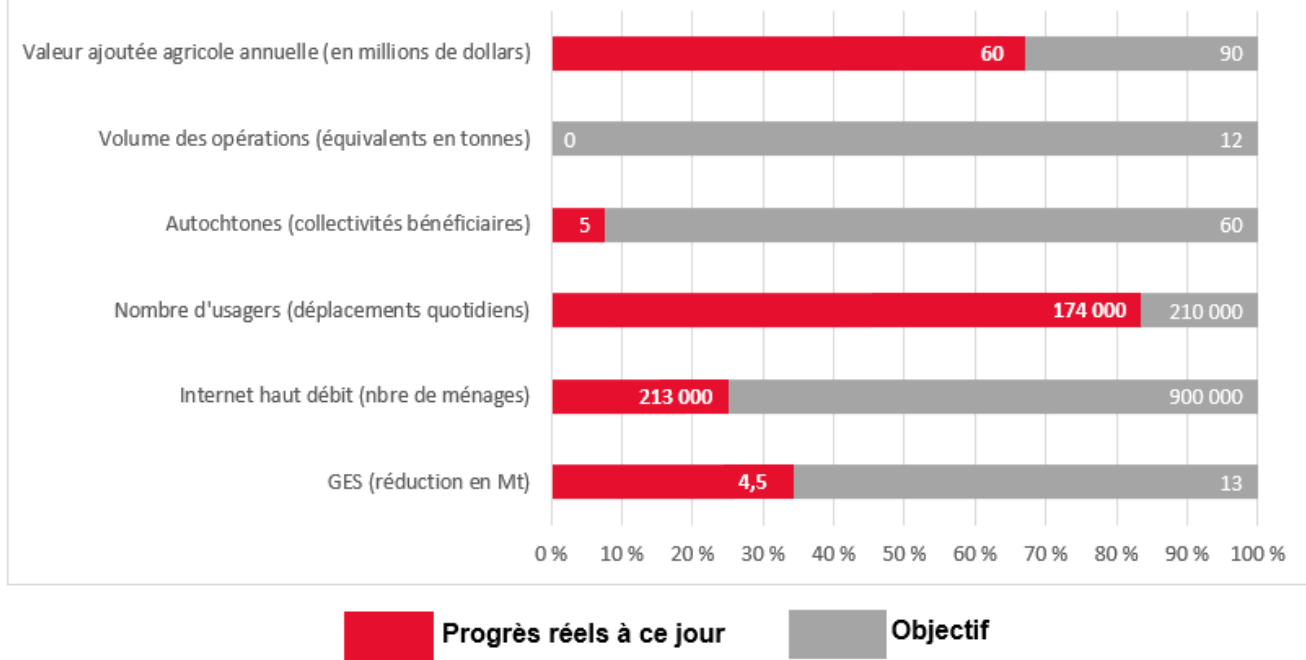
Composition du portefeuille par région				
Région	Depuis la création			Total
	au T4 2021-2022	T1 2022-2023	T2 2022-2023	
Ouest	6	1	2	9
Ontario	12	3	5	19*
Québec	6	0	1	7
Atlantique	1	0	0	1
Nord	0	1	0	1
Multiple	3	1	0	4
Total	28	6	8	41

*Le total reflète le retrait du projet de raccordement électrique sous le lac Érié comme engagement d'investissement

Résultats et progrès

En tant qu'investisseur d'impact, la BIC se concentre sur l'obtention de résultats qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes. La BIC définit son impact en fonction des résultats obtenus à l'égard de la réduction des émissions de GES, de l'augmentation du nombre d'utilisateurs du transport en commun, de l'accès des Canadiens et des Canadiennes à l'Internet haut débit, du nombre de communautés autochtones qui bénéficient des investissements, et du commerce tel qu'il est mesuré selon le volume des biens et la valeur agricole ajoutée.

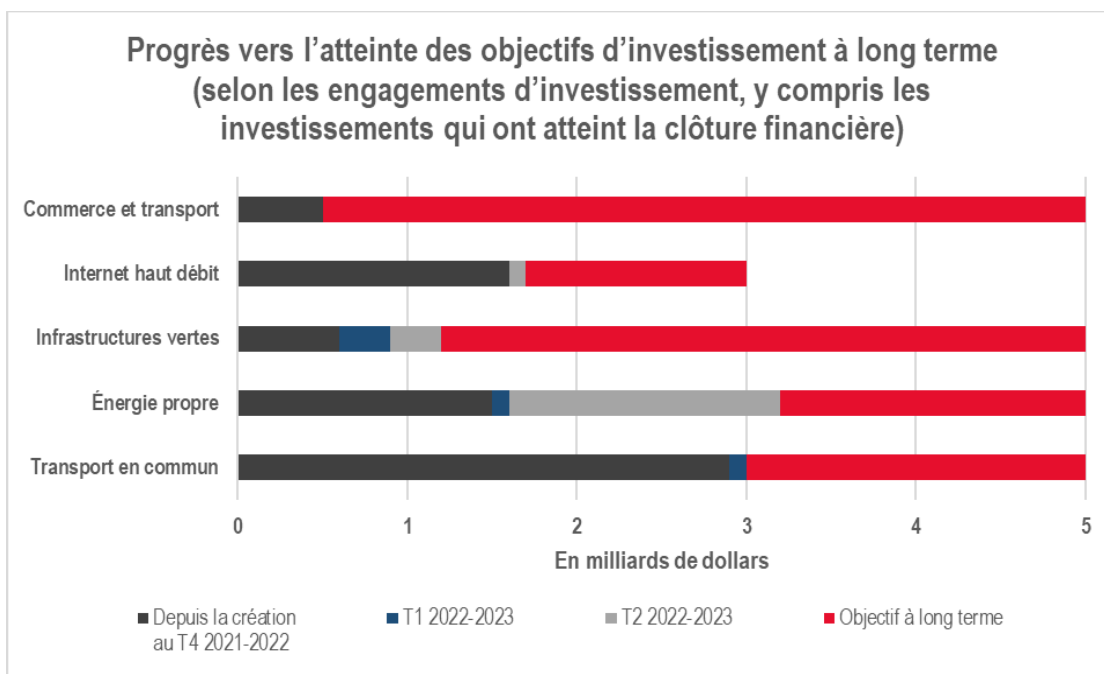
Progrès vers les objectifs de résultats pour 2026-2027 (selon les projets qui ont atteint la clôture financière)



La BIC fait état de ses progrès en termes de résultats attendus uniquement lorsqu'un projet a atteint la clôture financière, soit le moment où elle et ses partenaires d'investissement ont effectué toutes les vérifications préalables et ont conclu des accords exécutoires.

Les perspectives de clôture financière durant l'année demeurent importantes en raison du nombre d'engagements d'investissement qui n'ont pas encore atteint cette étape ainsi que des projets supplémentaires qui en sont aux premières étapes du processus de développement.

La BIC assure également le suivi de son portefeuille par rapport aux objectifs sectoriels à long terme mentionnés dans la lettre « Énoncé des priorités et des responsabilités » du ministre à la présidente du conseil d'administration, produite le 3 février 2021. Le graphique ci-dessous présente les progrès continus de la BIC à cet égard.



Activités de la BIC

Le 28 septembre, le président-directeur général de la BIC, Ehren Cory, a pris la parole devant le Canadian Club, profitant de l'occasion pour souligner les progrès de la BIC et le lancement de son Initiative d'infrastructures de recharge et de ravitaillement en hydrogène (IRRH) pour véhicules zéro émission (VZE) de 500 millions de dollars.

Les objectifs de l'IRRH sont de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports en accélérant le déploiement par le secteur privé des bornes de recharge de VZE à grande échelle et des stations de ravitaillement en hydrogène, de stimuler le marché pour les investissements privés et de favoriser les possibilités économiques. Le mandat élargi de la BIC d'investir 500 millions de dollars par l'intermédiaire de l'IRRH a été annoncé pour la première fois en avril 2022 dans le cadre du Plan de réduction des émissions pour 2030 du Canada et du budget fédéral. Ressources naturelles Canada a également reçu un montant supplémentaire de 400 millions de dollars pour son Programme d'infrastructures pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ). Les deux programmes seront accessibles par le biais d'un guichet fédéral unique et les propositions qui répondent aux critères suivants seront soumises à la BIC aux fins d'examen :

- Mise en œuvre à grande échelle (de nombreux sites, dépenses totales en immobilisations de plus de 10 millions de dollars)
- Réalisation par des promoteurs du secteur privé
- Génération de revenus

Le 30 septembre, la BIC a souligné la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, et les bureaux ont été fermés aux fins de réflexion. La veille, le personnel de la BIC a eu la chance d'écouter parler Joe Hester, directeur général et leader autochtone d'Anishnawbe Health Toronto, sur la réappropriation culturelle par la guérison traditionnelle.

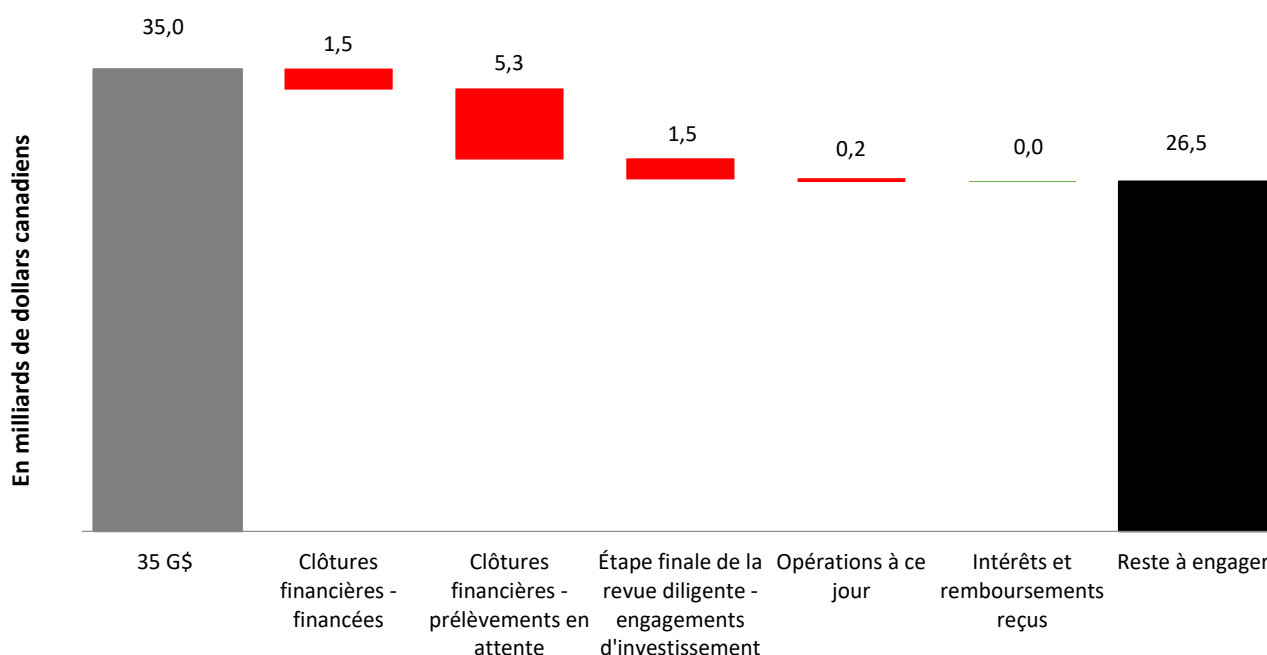
Aperçu financier

En tant que société d'État chargée d'investir des fonds publics, la BIC adopte des pratiques exemplaires de gestion financière et gère efficacement ses ressources financières.

Le 1^{er} avril 2021, la BIC a adopté les Normes comptables pour le secteur public, telles qu'elles ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada.

Faits saillants du deuxième trimestre de l'exercice 2022-2023 – Investissements

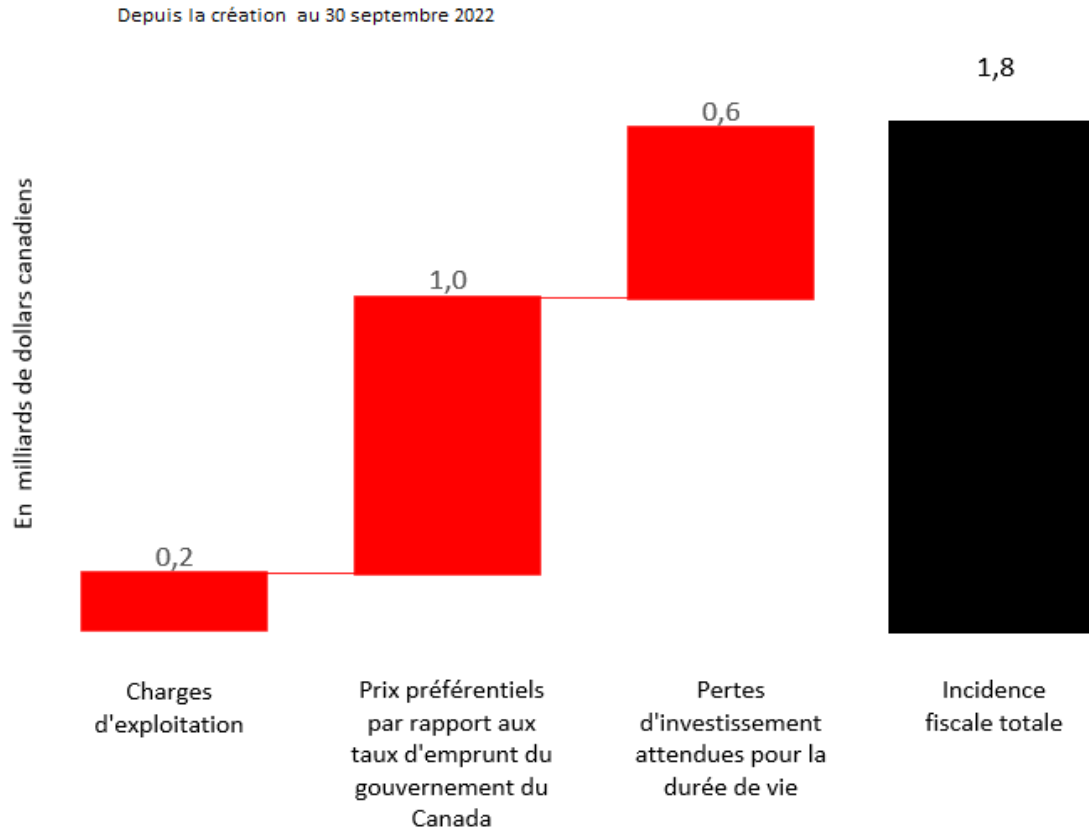
Déploiement de 35 milliards de dollars



À la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2022-2023, la BIC avait des engagements d'investissement s'élevant à 8,3 milliards de dollars, de ceux-ci, 6,8 milliards avaient atteint la clôture financière. Depuis sa création, la BIC a financé 1,5 milliard de dollars de projets ayant atteint la clôture financière, ce qui constitue la base des 1,5 milliard de dollars de prêts à recevoir. Au 30 septembre 2022, la partie non capitalisée des investissements ayant atteint la clôture financière était de 5,3 milliards de dollars; elle a été comptabilisée comme un montant à recevoir du gouvernement et est compensée par des intérêts et des remboursements de 0,4 million de dollars à ce jour. Les engagements d'investissement qui n'ont pas encore atteint la clôture financière et qui en étaient à l'étape de la dernière revue diligente totalisaient 1,5 milliard de dollars au 30 septembre 2022.

Incidence fiscale

L'incidence fiscale de la BIC est une mesure non conforme aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) associée à la durée de vie qui reflète le coût à long terme des investissements et des activités de la BIC pour le Canada. Elle tient compte du recouvrement et du rendement sur le capital de la BIC. L'incidence fiscale comprend i) les charges d'exploitation, ii) les prix préférentiels par rapport aux taux d'emprunt du gouvernement du Canada et iii) les pertes d'investissement attendues pour la durée de vie plus tout autre frais découlant d'amortissements particuliers, l'ensemble de ces éléments étant compensé par le rendement du capital investi.



Les prix préférentiels par rapport aux taux d'emprunt du gouvernement du Canada de 1,0 milliard de dollars sont une estimation pour la durée de vie fondée sur le total des engagements d'investissement. Il convient de noter que cela diffère de la méthode comptable utilisée aux fins de la présentation de l'information financière, qui ne présente que les investissements assortis de prix préférentiels supérieurs à 25 %. Au 30 septembre 2022, la BIC n'avait aucune provision pour prix préférentiels (non plus au 31 mars 2022).

Conformément à son cadre d'investissement, la BIC calcule une perte d'investissement attendue pour la durée de vie à l'aide d'une méthodologie de risque de crédit non conforme aux PCGR. Le calcul des pertes d'investissement pour les prêts est basé sur les principes de la méthodologie des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des Normes internationales d'information financière et est le produit de la formule suivante : probabilité de défaut X perte en cas de défaut X exposition en cas de défaut.

Veillez noter que cette mesure diffère de la méthode des provisions pour moins-value générale et pour moins-value particulière (c.-à-d., amortissement) utilisée pour la présentation de l'information financière en vertu des Normes comptables pour le secteur public. La provision pour moins-value générale est une estimation du risque de crédit à court terme sur nos prêts à recevoir et ne vise pas à tenir compte des pertes potentielles pour la durée de vie. Au 30 septembre 2022, nous avons établi une provision pour moins-value générale de 15,5 millions de dollars (15,1 millions de dollars au 31 mars 2022). Aucune provision pour moins-value particulière n'a été constatée au 30 septembre 2022 (non plus au 31 mars 2022).

Capital privé et institutionnel

Tel qu'il est énoncé dans la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada*, « la BIC a pour mission de faire des investissements et de chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures situés au Canada ou en partie au Canada qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public ». Compte tenu de l'ampleur des besoins en infrastructure du Canada, il est clair que des capitaux publics et privés ainsi qu'institutionnels doivent être mobilisés et mis en commun pour combler cette lacune.

Pour s'acquitter de ce mandat, la BIC recherche activement des investissements dans les secteurs privé et institutionnel, ce qui lui permet d'obtenir des capitaux essentiels pour réaliser plus de projets d'infrastructures et obtenir des résultats pour les Canadiens. Les capitaux privés et institutionnels peuvent être investis au début d'un projet sous forme de quote-part de la dette ou des capitaux propres. Ils peuvent également être investis à des moments ultérieurs du cycle de vie d'un projet, par exemple en fonction des économies réalisées ou des sources de revenus.

La BIC fait le suivi du ratio entre ses investissements privés et institutionnels de deux façons.

À long terme, le financement de la BIC diffère des autres formes de subventions et de contributions gouvernementales puisqu'il est remboursé avec un rendement. La BIC suit un multiplicateur à long terme, qui compare le total des investissements privés et institutionnels à l'incidence fiscale prévue des investissements de la BIC; c'est-à-dire le coût de nos activités d'investissement pour les Canadiens. Dans bien des cas, même si la BIC fournit un financement en début de projet, les coûts des projets sont en fin de compte financés par le secteur privé. D'après les chiffres à la clôture du deuxième trimestre de l'exercice 2022-2023, le multiplicateur de capital à long terme prévu pour les engagements d'investissement de la BIC, y compris les clôtures financières, indique que les investissements privés et institutionnels dans les projets financés de la BIC se sont élevés à 7,8 milliards de dollars, soit plus de quatre fois l'incidence fiscale estimée de 1,8 milliard de dollars des investissements de la BIC.

À court terme, la BIC mesure également le montant total du financement engagé par les secteurs privé et institutionnel dans ses projets par rapport au montant du financement fourni par la BIC. À la fin de ce trimestre-ci, la BIC avait pris des engagements d'investissement de 8,3 milliards de dollars par rapport aux 7,8 milliards de dollars d'investissements de capitaux privés et institutionnels. Ces totaux reflètent également l'engagement important de 970 millions de dollars fourni ce trimestre pour le projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington, où la structure de transaction proposée prévoit d'attirer des capitaux privés et institutionnels dans une deuxième phase du projet.

Faits saillants du deuxième trimestre de l'exercice 2022-2023 – Exploitation

- Les crédits publics aux fins d'investissement de 1,9 milliard de dollars depuis le début de l'exercice (« cumul annuel ») qui ont été principalement comptabilisés au deuxième trimestre sont attribuables à la croissance soutenue des investissements qui ont atteint la clôture financière.
- Les crédits publics aux fins de l'exploitation ont totalisé 40,5 millions de dollars en cumul annuel et 21,5 millions de dollars au deuxième trimestre pour couvrir les besoins de trésorerie pour les opérations courantes de l'entreprise.
- Produit d'intérêts de 12,7 millions de dollars en cumul annuel, dont 6,6 millions de dollars au deuxième trimestre.
- Charges d'exploitation de 21,5 millions de dollars en cumul annuel, dont 9,2 millions de dollars au deuxième trimestre.

	Pour la période de trois mois close le 30 septembre		Pour la période de six mois close le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
(en millions de dollars canadiens)				
Produits				
Crédits publics – investissements	1 934,6 \$	1 262,7 \$	1 925,4 \$	1 292,7 \$
Crédits publics – exploitation	21,5	14,5	40,5	29,5
Produit d'intérêts	6,6	5,7	12,7	11,2
	1 962,7	1 282,9	1 978,6	1 333,4
Charges d'exploitation				
Rémunération	7,2	6,1	15,1	12,0
Générales et administratives				
Honoraires	1,1	1,9	4,4	4,8
Administration	0,8	0,8	1,8	1,5
Amortissement des immobilisations	0,1	0,1	0,2	0,2
	9,2	8,9	21,5	18,5
Charges autres que d'exploitation				
Provision pour moins-value des prêts	0,1	0,1	0,4	0,4
Élaboration de projets	0,4	0,3	0,6	0,4
Services-conseils	-	2,2	-	5,8
	0,5	2,6	1,0	6,6
Total des charges	9,7	11,5	22,5	25,1
Surplus	1 953,0 \$	1 271,4 \$	1 956,1 \$	1 308,3 \$

Produits

Crédits publics : Le gouvernement du Canada accorde des fonds à la BIC pour qu'elle puisse réaliser ses priorités et remplir son mandat. Conformément au cadre d'information financière de la BIC, un poste financement public à recevoir est créé lorsqu'un investissement atteint la clôture financière et qu'un crédit public est inscrit à titre de revenu. Le financement public est ensuite réduit lorsque les crédits sont reçus pour répondre aux besoins de financement du projet ou lorsque l'obligation légale de fournir du financement est réduite. Les crédits liés aux fins de l'exploitation sont comptabilisés comme reçus chaque trimestre.

La BIC a comptabilisé 1,9 milliard de dollars de crédits publics aux fins d'investissement depuis le début de l'exercice, déduction faite de la réduction de 184,5 millions de dollars des engagements de prêt en raison du déclenchement d'un mécanisme de paiement anticipé dans le cadre de la convention de crédit pour le projet de modernisation d'Algoma Steel.

Produit d'intérêts : Le produit d'intérêts au deuxième trimestre de l'exercice 2022-2023 en cumul annuel s'élevait à 12,7 millions de dollars, soit une augmentation de 1,5 million de dollars par rapport au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022 en cumul annuel. Un revenu de 11,8 millions de dollars (11,1 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022 en cumul annuel) provenait des activités de financement et de 0,9 million de dollars (nul au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022 en cumul annuel) provenait des crédits de la trésorerie et des investissements à court terme.

Charges

Les charges au deuxième trimestre de l'exercice 2022-2023 en cumul annuel totalisaient 22,5 millions de dollars (25,1 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022 en cumul annuel) et comprenaient des charges d'exploitation de 21,5 millions de dollars (18,5 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022 en cumul annuel), une provision pour moins-value de prêt de 0,4 million de dollars (0,4 million de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022 en cumul annuel), des charges de développement de projet de 0,6 million de dollars (0,4 million de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022 en cumul annuel) et des honoraires pour services-conseils liés à l'opération conjointe d'un montant nul (5,8 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022 en cumul annuel).

Les charges d'exploitation de 21,5 millions de dollars en cumul annuel étaient supérieures de 3,0 millions de dollars à celles du deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022 en cumul annuel. Les hausses sont principalement attribuables à une rémunération de 15,1 millions de dollars (12,0 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022 en cumul annuel) en raison de l'augmentation continue de l'effectif dans l'ensemble de l'organisation pour répondre à la demande découlant du nombre croissant d'opérations.

Inclus dans les dépenses générales et administratives, les honoraires professionnels de 4,4 millions de dollars en cumul annuel, inférieurs de 0,4 million de dollars à ceux du deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022 en cumul annuel, principalement en raison des activités de revue diligente pour les projets. Ces activités comprennent une évaluation de la portée, de la conception, des risques et de la viabilité de la construction proposée et de l'activité technologique.

La provision pour moins-value des prêts était de 0,4 million de dollars pour la période de six mois close le 30 septembre 2022 correspondait à celle de l'exercice précédent (0,4 million de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022 en cumul annuel). Il s'agit d'une provision pour moins-value générale qui est une estimation du risque de crédit à court terme pour notre portefeuille d'actifs.

Les dépenses liées au développement de projets de 0,6 million de dollars en cumul annuel ont été légèrement supérieures à celles de l'exercice précédent (0,4 million de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022 en cumul annuel). Ces dépenses sont affectées aux travaux de construction préliminaires afin de faciliter l'exécution des études, la production des rapports techniques et la réalisation des analyses nécessaires pour raccourcir les délais précédant la construction d'infrastructure déjà en cours.

Les honoraires pour services-conseils d'un montant nul en cumul annuel ont été de 5,8 millions de dollars inférieurs à ceux du deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022 en cumul annuel en raison des dépenses de recherche déjà engagées par le bureau de projet conjoint de la BIC et de VIA Rail Canada, qui ont pris fin le 3 mars 2022. La BIC a accepté de débloquer des fonds après le 3 mars 2022 pour les activités d'un Bureau de réalisation de projet de VIA Rail Canada, sur une base provisoire, qui seront remboursés une fois que la filiale permanente de VIA aura été créée.

Faits saillants du trimestre

La BIC a comptabilisé 1,9 milliard de dollars en crédits publics aux fins d'investissement au deuxième trimestre, principalement en raison des investissements ayant atteint la clôture financière au cours du trimestre; ce montant a été compensé par une réduction de 175,3 millions de dollars du prêt pour la modernisation d'Algoma Steel, comme il est mentionné dans la section Rendement opérationnel du présent rapport de gestion. Il se compare à 1,3 milliard de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022.

Le produit d'intérêts au deuxième trimestre de l'exercice 2022-2023 s'élevait à 6,6 millions de dollars, soit une augmentation de 0,9 million de dollars par rapport au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022. Un revenu de 5,9 millions de dollars (5,6 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022) provenait des activités de financement et de 0,7 million de dollars (nul au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022) provenait des crédits de la trésorerie et des placements à court terme.

Au deuxième trimestre de l'exercice 2022-2023, les charges de 9,7 millions de dollars étaient inférieures de 1,8 million de dollars à celles de la même période l'an dernier. Les charges comprenaient des coûts d'exploitation de 9,2 millions de dollars (8,9 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022), une provision pour moins-value de prêt de 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022), des charges de développement de projet de 0,4 million de dollars (0,3 million de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022) et des honoraires pour services-conseils liés à l'opération conjointe d'un montant nul (2,2 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2021-2022). Les honoraires pour services-conseils liés au Bureau de réalisation de projet de VIA Rail Canada sont comptabilisés comme débiteurs de parties liées pour l'exercice 2022-2023, car ils devraient être remboursés une fois que la filiale permanente de VIA aura été créée. Les dépenses présentées ci-dessus correspondent à celles enregistrées depuis le début de l'exercice.

Note sur les événements ultérieurs

Après la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2022-2023, la BIC a atteint la clôture financière d'un engagement d'investissement de 203 millions de dollars dans le secteur des services Internet à haut débit.

Perspectives

La BIC continue de rechercher des occasions d'investissement et d'établir des partenariats qui attirent des capitaux privés et institutionnels pour des investissements à long terme dans les infrastructures pour les Canadiens et les Canadiennes, dans le but d'atteindre 35 milliards de dollars en clôtures financières d'ici l'exercice 2027-2028.

Les perspectives d'investissement de la BIC demeurent positives, compte tenu des efforts déployés pour collaborer avec les partenaires et identifier les occasions d'investissement. Cela a donné lieu à un solide répertoire de projets qui en sont à diverses étapes de notre processus d'investissement, y compris ceux dans notre catégorie de la structuration des investissements, qui représentent des projets en vérification faisant l'objet d'un suivi en vue d'un engagement d'investissement.

Au cours du trimestre, huit projets au stade de la structuration des investissements sont devenus des engagements d'investissement. À la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2022-2023, la BIC poursuivait 39 occasions qui sont au stade de la structuration des investissements, l'objectif étant de finaliser les modalités pour pouvoir prendre un engagement d'investissement.

Perspectives du portefeuille par secteur		
Secteur prioritaire	Occasions de structuration des investissements - fin du T1	Occasions de structuration des investissements - fin du T2
Transport en commun	3	6
Énergie propre	14	15
Infrastructures vertes	6	5
Internet haut débit	9	7
Commerce et transport	5	6
Total	37	39



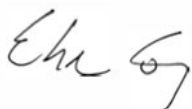
États financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada

Deuxième trimestre
de l'exercice 2022-2023

Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers

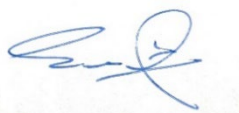
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers intermédiaires résumés trimestriels, conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Il incombe également à la direction de veiller à ce que tous les autres renseignements présentés dans le rapport financier trimestriel correspondent, le cas échéant, à ceux présentés dans les états financiers intermédiaires résumés trimestriels.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Ils n'ont pas été vérifiés ou examinés par un auditeur externe. À notre connaissance, les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels rendent fidèlement compte, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Ehren Cory

Président-directeur général



Evelyn Joerg

Chef de la direction financière

Le 4 novembre 2022

État intermédiaire résumé de la situation financière (non audité)

Au	Note	30 septembre 2022	31 mars 2022
(en milliers de dollars canadiens)			
Actifs financiers			
Trésorerie		313 048 \$	45 540 \$
Financement public à recevoir	5	5 022 767	3 430 322
Prêts à recevoir	4	1 544 486	1 457 743
TVH à recevoir		3 235	1 997
Débiteurs de parties liées	9	7 559	-
Intérêts à recevoir		410	-
		6 891 505	4 935 602
Passifs			
Créditeurs et charges à payer	7	10 076	10 641
Passifs différés		3 486	3 076
		13 562	13 717
Actifs financiers nets		6 877 943	4 921 885
Actifs non financiers			
Immobilisations corporelles	6	2 213	1 949
Charges payées d'avance		241	420
		2 454	2 369
Surplus accumulé		6 880 397 \$	4 924 254 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État intermédiaire résumé des résultats et du surplus accumulé (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Note	Budget de l'exercice	Pour la période de trois mois close le 30 septembre		Pour la période de six mois close le 30 septembre	
		2022-2023	2022	2021	2022	2021
Revenus						
Crédits publics – investissements		1 990 000 \$	1 934 585 \$	1 262 700 \$	1 925 395 \$	1 292 700 \$
Crédits publics – opérations		79 430	21 500	14 500	40 500	29 500
Produit d'intérêts		35 474	6 666	5 710	12 743	11 209
		2 104 904	1 962 751	1 282 910	1 978 638	1 333 409
Charges						
Rémunération		32 200	7 236	6 075	15 128	11 987
Générales et administratives	8	31 230	1 984	2 773	6 374	6 518
Élaboration de projets		16 000	394	354	564	429
Provision pour moins-value des prêts	4	3 118	89	80	429	440
		82 548	9 703	9 282	22 495	19 374
Services-conseils		-	-	2 239	-	5 752
Surplus		2 022 356	1 953 048	1 271 389	1 956 143	1 308 283
Surplus accumulé au début de la période		4 727 349	4 727 349	1 747 823	4 924 254	1 710 929
Surplus accumulé à la fin de la période		6 749 705 \$	6 680 397 \$	3 019 212 \$	6 880 397 \$	3 019 212 \$

État intermédiaire résumé des variations des actifs financiers nets (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)	Budget de l'exercice	Pour la période de trois mois close le 30 septembre		Pour la période de six mois close le 30 septembre	
	2022-2023	2022	2021	2022	2021
Surplus	2 022 356 \$	1 953 048 \$	1 271 389 \$	1 956 143 \$	1 308 283 \$
Variation des immobilisations corporelles – acquisition	(306)	(83)	(16)	(493)	(31)
Variation des immobilisations corporelles – amortissement	57	118	87	229	172
Variation des charges payées d'avance	-	36	(19)	179	7
Actifs financiers nets au début de la période	4 921 885	4 924 824	1 745 836	4 921 885	1 708 846
Actifs financiers nets à la fin de la période	6 943 992 \$	6 877 943 \$	3 017 277 \$	6 877 943 \$	3 017 277 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie (non audité)

	Note	Pour la période de trois mois close le 30 septembre		Pour la période de six mois close le 30 septembre	
		2022	2021	2022	2021
(en milliers de dollars canadiens)					
Entrées (sorties) de trésorerie liées à ce qui suit :					
Activités d'exploitation :					
Surplus		1 953 048 \$	1 271 389 \$	1 956 143 \$	1 308 283 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :					
Produit d'intérêts couru sur les prêts à recevoir	4	(5 668)	(5 656)	(11 252)	(11 137)
Intérêts à recevoir		(128)	-	(410)	-
Amortissement des immobilisations corporelles	6,8	118	87	229	172
Provision pour moins-value des prêts	4	89	80	429	440
Variation du fonds de roulement hors trésorerie					
Financement public à recevoir		(1 673 465)	(1 223 511)	(1 592 445)	(1 202 511)
Débiteurs de parties liées		(5 086)	-	(7 559)	-
Coûts de transaction	4	(1 339)	(1 364)	(1 295)	(1 364)
TVH à recevoir		(688)	(450)	(1 238)	(1 079)
Charges payées d'avance		36	(19)	179	7
Créditeurs et charges à payer		3 238	647	(565)	(1 559)
Passifs différés		465	409	410	105
Déboursements de prêts	4	(12 895)	(39 201)	(74 625)	(90 201)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation		257 725	2 411	268 001	1 156
Activités d'immobilisations :					
Acquisition d'immobilisations corporelles	6	(83)	(16)	(493)	(31)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'immobilisations		(83)	(16)	(493)	(31)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice		257 642	2 395	267 508	1 125
Trésorerie à l'ouverture de la période		55 406	425	45 540	1 695
Trésorerie à la clôture de la période		313 048 \$	2 820 \$	313 048 \$	2 820 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

1. Loi constitutive, mission et activités de la société

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « société ») est une société d'État créée par une loi du Parlement (la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* [la « Loi sur la Banque »]) le 22 juin 2017. Elle a été constituée en personne morale au Canada; elle est détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien. Le capital social de la BIC est de 100 \$; il est réparti en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune (en dollars courants), soit un capital-actions total de 100 \$ (en dollars courants).

L'objectif de la BIC consiste à faire des investissements, ainsi qu'à attirer les investisseurs privés et institutionnels pour qu'ils investissent dans des projets d'infrastructure canadiens (ou partiellement canadiens) qui génèrent des revenus et servent l'intérêt public, par exemple en favorisant la croissance économique ou en contribuant à la durabilité des infrastructures canadiennes.

La BIC réalise des projets en collaboration avec des promoteurs des administrations fédérale, provinciales, territoriales, municipales et autochtones, ainsi qu'avec le secteur privé. Dans ce cadre, la BIC s'engage également dans le développement de projets en ayant pour objectif de faciliter l'exécution des études, la production des rapports techniques et la réalisation des analyses nécessaires pour raccourcir les délais précédant l'investissement. Le développement de projets englobe par ailleurs l'accélération de projets qui comprend les dépenses liées aux travaux de construction préliminaires afin d'accélérer des projets d'infrastructure à impact élevé dans lesquels la BIC prévoit d'effectuer un investissement à long terme.

Conformément à la Loi sur la Banque, la BIC a également le mandat de fournir des services-conseils de façon à « fournir des avis à tous les ordres de gouvernement à l'égard de projets d'infrastructures » et d'« agir à titre de centre d'expertise en projets d'infrastructures impliquant des investissements significatifs d'investisseurs du secteur privé ou d'investisseurs institutionnels ». Ainsi, la BIC fournit des conseils sur la façon de structurer les projets afin d'optimiser les résultats obtenus dans l'intérêt public tout en attirant des investissements privés et institutionnels et en générant des revenus.

La BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le Parlement a autorisé un financement total d'au plus 35 milliards de dollars (ou tout montant global plus élevé qui peut être autorisé de temps à autre aux termes de mesures liées aux crédits) à la BIC ainsi que l'autorisation d'investir dans des opérations d'infrastructure. De cette somme, le gouvernement du Canada autorisera l'affectation d'au plus 15 milliards de dollars au titre du cadre financier. Celui-ci vise à catalyser des projets qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes, et donnera à la BIC la souplesse et la marge de manœuvre nécessaires pour utiliser son capital de façon novatrice et pour prendre plus de risques que le marché.

La BIC utilisera de nombreux instruments financiers, soit des prêts, des investissements en capitaux propres et, le cas échéant, des garanties de prêt afin de mobiliser des investissements privés là où aucun investissement n'aurait lieu autrement. La société d'État décidera de l'utilisation des différents types d'instruments financiers en fonction des caractéristiques uniques de chaque transaction. Le

modèle de la BIC vise à mobiliser des investissements privés et institutionnels et à en tirer profit de même qu'à associer ses rendements à l'achalandage et au risque lié aux recettes des projets d'infrastructure. Pour attirer des investissements privés et institutionnels vers des projets, un soutien pourrait être fourni à des taux inférieurs à ceux du marché, à des conditions plus flexibles ou sur une base subordonnée. Outre ce financement, la BIC devrait réaliser des investissements dans des projets qui servent l'intérêt public dans ses secteurs prioritaires : transport en commun, énergie propre, infrastructures vertes, Internet haut débit et commerce et transport.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, sauf lorsqu'elle i) conseille les ministres, ministères, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP »), sur des investissements dans des projets d'infrastructures; ii) recueille et diffuse des données au titre de la Loi sur la Banque; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral afin d'assurer la prestation de services ou de programmes et l'octroi d'une aide financière, aux termes de la Loi sur la Banque; et iv) mène toute activité utile à la réalisation de sa mission que le gouverneur en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée dans la Partie I de l'Annexe III de la LGFP.

Conformément à l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la BIC est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu.

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Affaires intergouvernementales, de l'Infrastructure et des Collectivités.

2. Base d'établissement :

Principe comptable

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels non audités ont été préparés conformément aux Normes comptables pour le secteur public, telles qu'elles ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada. Les méthodes comptables utilisées dans les présents états sont les mêmes que celles définies dans les plus récents états financiers annuels audités datés du 31 mars 2022. Les présents états financiers intermédiaires résumés ne comprennent pas la totalité des informations dont la production est obligatoire dans les états financiers annuels, et ils devraient être lus conjointement avec les états financiers audités de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

Tous les montants présentés dans ces états financiers et les notes sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Le 1^{er} avril 2021, la BIC a adopté les Normes comptables pour le secteur public, telles qu'elles ont été publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les données comparatives trimestrielles de 2021-2022 qui ont été présentées en vertu des Normes internationales d'information financière ont été rajustées au moyen d'estimations qui reflètent les conditions à ce moment-là. Les principaux rajustements pour la période close le 30 septembre 2021, découlant de l'adoption de ces normes sont les suivants :

Synthèse des rajustements financiers

Surplus accumulé au 1^{er} avril 2021, comme indiqué précédemment aux termes des Normes internationales d'information financière	1 244 192 \$
Rajustements comptabilisés précédemment dans le surplus accumulé au 1 ^{er} avril, à mettre à jour selon les Normes comptables pour le secteur public	466 737
Surplus accumulé au 1^{er} avril 2021, mis à jour aux termes des Normes comptables pour le secteur public	1 710 929 \$
Augmentation du surplus accumulé indiqué aux termes des Normes internationales d'information financière pour la période de six mois close le 30 septembre 2021	99 269
Rajustement des crédits depuis le début de l'exercice pour les comptabiliser comme revenus	1 207 267
Rajustement des pertes de crédit attendues depuis le début de l'exercice pour les comptabiliser comme provision pour moins-value générale	1 661
Rajustement de l'actif d'impôts différés depuis le début de l'exercice	86
Surplus accumulé au 30 septembre 2021, mis à jour aux termes des Normes comptables pour le secteur public	3 019 212 \$

Chiffres du budget

Les données budgétaires sont présentées dans l'état des résultats et du surplus accumulé et l'état des variations des actifs financiers nets. Celles-ci visent l'exercice 2022-2023 et sont tirées du Plan d'entreprise 2022-2023 approuvé et des données de la deuxième année contenues dans le Plan d'entreprise 2020-2021 approuvé.

À la suite de la transition vers les Normes comptables pour le secteur public le 1^{er} avril 2021, certains éléments du Plan d'entreprise pour l'exercice 2022-2023 ont dû être rajustés pour s'harmoniser avec la nouvelle façon de consigner les éléments, comme l'indique la note 3. Voici les principaux rajustements :

Plan d'entreprise approuvé	Exercice 2022-2023	
	Déjà approuvée	Rajustée
Provision pour moins-value des prêts	(359 202) \$	(3 118) \$

Incertitude

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux Normes comptables pour le secteur public, la direction est tenue de formuler des jugements, des estimations et des hypothèses subjectives qui influent sur les valeurs comptables de certains actifs et passifs, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de charges enregistrés durant la période. Des changements importants dans les hypothèses sous-jacentes pourraient entraîner des changements importants dans les jugements et les estimations correspondants. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les révisions des jugements et des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective, c'est-à-dire dans la période au cours de laquelle les jugements et estimations sont révisés et dans toute période future affectée.

La direction utilise des hypothèses pour déterminer la provision pour moins-value de prêt de la BIC, comme sa cote de crédit interne, et d'autres facteurs principaux décrits à la note 11 des états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2022. Elle estime également le calendrier des décaissements et remboursements prévus qui ont une incidence sur le taux d'intérêt effectif des prêts. Lorsque les résultats réels diffèrent des estimations et des hypothèses, une fois la différence connue, celle-ci est consignée dans les exercices ultérieurs.

L'incertitude persiste dans l'économie mondiale en raison de la pandémie de COVID-19, des enjeux liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale et de la hausse des taux d'intérêt. L'incertitude accrue a eu une incidence limitée sur les estimations de la provision pour moins-value des prêts et les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur déclarée des actifs et des passifs. La BIC a pris en compte l'impact de cette incertitude sur la valorisation de ses actifs et a déterminé qu'aucun amortissement n'était nécessaire. Les pertes réelles de crédit pourraient différer sensiblement de celles qui figurent dans les états financiers.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles qui sont expliquées à la note 3 des états financiers annuels audités de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

4. Prêts à recevoir

Le portefeuille de prêts peut être assujéti à un certain nombre de modalités, dont des clauses restrictives, et être subordonné à une dette de premier rang ou être de rang égal à d'autres prêteurs. L'ensemble des prêts ci-dessous sont garantis par les revenus futurs projetés des projets.

Le tableau suivant présente les montants liés aux prêts à recevoir et à leur provision pour moins-value par secteur.

Au	30 septembre 2022		31 mars 2022	
	Valeur comptable	Provision pour moins-value	Valeur comptable	Provision pour moins-value
Transport en commun	1 358 788 \$	(14 645) \$	1 344 113 \$	(14 512) \$
Énergie propre	17 558	(34)	4 210	(8)
Infrastructures vertes	15 496	(93)	8 540	(85)
Internet haut débit	41 483	(70)	41 268	(69)
Commerce et transport	126 640	(637)	74 662	(376)
Totaux partiels	1 559 965	(15 479)	1 472 793	(15 050)
Prêts à recevoir (nets)		1 544 486 \$		1 457 743 \$

Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré du portefeuille pour les projets financés à ce jour par la BIC est d'environ 1,6 % (1,6 % au 31 mars 2022) pour une durée pondérée moyenne de 13,9 ans (13,2 ans au 31 mars 2022).

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable des prêts à recevoir de la BIC :

Au	30 septembre 2022	31 mars 2022
Solde d'ouverture	1 457 743 \$	1 307 500 \$
Décaissements	74 625	125 979
Intérêt capitalisé payé en nature	11 252	22 246
Coûts de transaction (déduction faite de l'amortissement)	1 295	2 826
Provision pour moins-value des prêts	(429)	(808)
Prêts à recevoir	1 544 486 \$	1 457 743 \$

La provision pour moins-value de prêt comprend la provision pour moins-value générale de 15,5 millions de dollars (15,1 millions de dollars au 31 mars 2022) et la provision pour moins-value de prêt particulière d'un montant nul (montant nul au 31 mars 2022).

Le tableau suivant illustre les remboursements de capital en suspens sur les prêts à recevoir pour les cinq prochaines années et par la suite, à l'exclusion des intérêts ou des coûts de transaction :

Au	30 septembre 2022
2023	841 \$
2024	5 311
2025	8 599
2026	11 606
2027 et par la suite	1 457 248
Remboursement de capital sur les prêts à recevoir	1 483 605 \$

5. Financement public à recevoir

Conformément au processus de financement initial établi avec le gouvernement du Canada, la BIC reçoit des fonds au moyen de crédits publics pour les charges d'exploitation, les immobilisations – y compris les immobilisations corporelles assujetties à l'amortissement – et pour financer des investissements après les clôtures financières.

Voici les précisions sur le financement public à recevoir :

Au	30 septembre 2022	31 mars 2022
Solde d'ouverture	3 430 322 \$	407 500 \$
Nouveaux investissements par ententes contractuelles	2 109 905	3 188 535
Crédits gouvernementaux reçus – investissements	(332 950)	(165 713)
Réduction des engagements d'investissement ¹	(184 510)	-
Financement public à recevoir	5 022 767 \$	3 430 322 \$

¹ Le financement public à recevoir a été réduit de 184,5 millions de dollars en raison d'une réduction du montant d'engagement de prêt dans les infrastructures vertes. Cette réduction découle du déclenchement d'un mécanisme de prépaiement dans le cadre de la convention de crédit avec l'un de nos emprunteurs.

6. Immobilisations corporelles

	Améliorations locatives	Logiciels	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :					
Solde au début de l'exercice	1 545 \$	830 \$	318 \$	365 \$	3 058 \$
Acquisitions	-	436	57	-	493
Solde à la fin de la période	1 545	1 266	375	365	3 551
Amortissement cumulé :					
Solde au début de l'exercice	482	182	254	191	1 109
Charge d'amortissement	77	110	25	17	229
Solde à la fin de la période	559	292	279	208	1 338
Valeurs comptables					
Solde au 30 septembre 2022	986 \$	974 \$	96 \$	157 \$	2 213 \$

	Améliorations locatives	Logiciel	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :					
Solde au début de l'exercice	1 533 \$	495 \$	277 \$	365 \$	2 670 \$
Acquisitions	12	335	41	-	388
Solde à la fin de la période	1 545	830	318	365	3 058
Amortissement cumulé :					
Solde au début de l'exercice	328	49	202	148	727
Charge d'amortissement	154	133	52	43	382
Solde à la fin de la période	482	182	254	191	1 109
Valeurs comptables					
Solde au 31 mars 2022	1 063 \$	648 \$	64 \$	174 \$	1 949 \$

Au 30 septembre 2022, aucune immobilisation corporelle ne s'était dépréciée (montant nul au 31 mars 2022).

7. Crédoiteurs et charges à payer

Au	30 septembre 2022	31 mars 2022
Rémunération courue	4 625 \$	6 519 \$
Honoraires courus	1 681	2 553
Comptes fournisseurs	838	332
Comptes fournisseurs au nom du service de développement de VIA	2 932	-
Services-conseils	-	1 237
	10 076 \$	10 641 \$

8. Dépenses générales et administratives

	Pour la période de trois mois close le 30 septembre		Pour la période de six mois close le 30 septembre	
	2022	2021	2022	2021
Honoraires	1 109 \$	1 901 \$	4 362 \$	4 807 \$
Frais d'administration	757	785	1 783	1 539
Amortissement des immobilisations	118	87	229	172
Dépenses générales et administratives	1 984 \$	2 773 \$	6 374 \$	6 518 \$

9. Transaction avec des parties liées

Selon le principe de propriété commune, la société est liée à l'ensemble des ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les principaux membres de la direction sont définis comme les dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la BIC, des membres de la famille proche, y compris les membres du conseil d'administration. La société effectue des transactions avec ces entités et particuliers dans le cours normal de ses activités. Les transactions individuellement importantes de la BIC avec des entités liées à une autorité publique correspondent au financement public, approuvé dans la loi habilitante et le plan stratégique annuel de la BIC, et obtenu au moyen de demandes de décaissements faites au ministère des Finances, ainsi que le bureau de projet conjoint avec VIA Rail Canada, une société d'État.

Le 4 septembre 2019, la BIC et VIA Rail Canada, une société d'État et partie liée, ont établi un bureau de projet conjoint dans les bureaux de VIA Rail à Montréal (Québec) afin d'entreprendre les activités de réduction des risques, de vérification préalable, de préapprovisionnement et de planification à l'égard du projet de train à grande fréquence de VIA Rail. Les questions traitées ont fait l'objet d'un consensus entre la BIC et VIA Rail. Le 9 juin 2021, la BIC et VIA Rail Canada ont signé un avenant visant à prolonger la durée de l'accord de coentreprise jusqu'au 3 mars 2022, à compter de la date d'expiration initiale du 3 septembre 2021. La BIC a accepté de débloquer des fonds après le 3 mars 2022 pour les activités d'un Bureau de réalisation de projet de VIA Rail Canada sur une base provisoire qui seront remboursés une fois que la filiale permanente de VIA aura été créée. Le solde impayé est d'environ 7,6 millions de dollars au 30 septembre 2022 (montant nul au 31 mars 2022).

Les autres parties liées de la BIC s'entendent principalement de ses principaux dirigeants ainsi que de leurs proches sur lesquels la société exerce une influence notable.

10. Instruments financiers et gestion des risques

Les instruments financiers et la gestion des risques dans les présents états financiers intermédiaires sont traités conformément à ce qui est énoncé à la note 11 des états financiers audités de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

11. Obligations contractuelles

a) Engagements relatifs à des contrats de location

Le 31 août 2017, la BIC a conclu des contrats de location à long terme visant des locaux pour bureaux et des espaces d'entreposage situés au 150, rue King Ouest. Chaque contrat de location est assorti d'une durée de dix ans commençant le 1^{er} juin 2018. La BIC a la possibilité de renouveler le contrat de location visant des locaux pour bureaux pour deux autres périodes consécutives de cinq années chacune. La BIC ne bénéficie pas de tous les avantages et ne courent pas tous les risques liés à la propriété; par conséquent, les locaux pour bureaux et espaces d'entreposage correspondraient à la classification d'un contrat de location simple. La BIC comptabilise les charges de location directement sur la durée du bail.

b) Clôtures financières

La BIC s'est engagée à prêter des fonds pour des investissements dans des projets d'infrastructure lorsqu'elle aura effectué toutes les revues diligentes et qu'elle aura conclu des accords exécutoires avec ses contreparties. Le calendrier prévu et le montant des demandes de décaissements futures sont variables, car ils sont généralement fondés sur le remboursement des coûts admissibles engagés pour le projet. Le total des clôtures financières est séparé entre les sommes avancées et le capital non décaissé dans le tableau ci-dessous :

Au	30 septembre 2022	31 mars 2022
Transport en commun	1 535 222 \$	1 158 691 \$
Énergie propre	1 863 580	595 995
Infrastructures vertes	283 212	468 062
Internet haut débit	1 232 034	788 529
Commerce et transport	406 777	458 777
Capital engagé non décaissé	5 320 825	3 470 054
Sommes avancées (comptabilité de trésorerie)	1 483 605	1 408 979
Total des clôtures financières	6 804 430 \$	4 879 033 \$

¹ Le financement public à recevoir a été réduit de 184,5 millions de dollars en raison d'une réduction du montant d'engagement de prêt dans les infrastructures vertes. Cette réduction découle du déclenchement d'un mécanisme de prépaiement dans le cadre de la convention de crédit avec l'un de nos emprunteurs.

Les sommes avancées indiquées dans ce tableau ne tiennent pas compte du fait que les intérêts sont capitalisés comme paiement en nature ou provision pour moins-value de prêt.

12. Événement ultérieur

Le 31 octobre 2022, une facilité de crédit appartenant à un projet dans le secteur des services d'Internet haut débit a atteint la clôture financière, ce qui s'est traduit par un financement public à recevoir de 203 millions de dollars. Aucun montant n'a été financé jusqu'à maintenant.